Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

BOCAGE BRESSUIRAIS

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenant n°3 Marché « Entretien des espaces verts sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais - Lots 1, 2 et 3 »

Décision D-2025-248

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
Vu le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 6°, L 2194-3 et R.2194-8 relatifs aux modifications autorisées ;
Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
Vu la décision D-2023-052 en date du 21 mars 2023, attribuant le marché 2023_03_AOO « Entretien des espaces verts sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais », au Groupement VION ENVIRONNEMENT / LES ATELIERS DU BOCAGE ;
Vu la décision 2023-243 en date du 07 novembre 2023 autorisant l'avenant n°1 sur les interventions non programmées des lots 1-2 et 3 ;
Vu la décision D-2024-217 en date du 13 septembre 2024 autorisant l'avenant n°2 sur la modification de certaines lignes du BPU concernant les interventions programmées ;
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres en date du 26 septembre 2025 ;
Considérant la nécessité de modifier certaines lignes du BPU pour les interventions programmées, à la demande du maitre d'ouvrage ;

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant n°3 au marché n° 2023_03_AOO « Entretien des espaces verts sur le territoire de la Communauté du Bocage Bressuirais » ayant pour objet de modifier certaines lignes du BPU concernant les interventions programmées comme suit :

Lots	Attributaires	*Montant estimatif annuel*	*Montant maximum annuel HT*
		Interventions programmées	**Interventions non programmées**
Lot 1 : Secteur de Bressuire	***Groupement VION ENVIRONNEMENT (Mandataire) / Ateliers du Bocage (co-traitant) :*** ***VION ENVIRONNEMENT***	**78 370,64 € HT (+6,85% du montant initial)**	22 400 € HT (avenant n°1)

	La Foye *79140 CERIZAY* ***SIRET : 448 232 660 00010*** *79140 CERIZAY*		
Lot 2 : Secteur de Mauléon, Nueil-Les-Aubiers, Argentonnay		**73 447,22 € HT (-10,04 % du montant initial)**	22 400 € HT (avenant n°1)
Lot 3 : Secteur de Cerizay, la Forêt sur Sèvre, Moncoutant, La Chapelle St Laurent		**76 370,72 € HT (+8,70 % du montant initial)**	22 400 € HT (avenant n°1)

S'agissant d'un marché à prix unitaires, Il sera fait application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

ARTICLE 2 : De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses sur le budget concerné, section fonctionnement.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 08 OCT. 2025

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

Transmis en préfecture le 08 OCT. 2025

Notifié ou publié le 08 OCT. 2025

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.